



# MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic  
44320 ARTHON EN RETZ

## Séance du 29 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, CROM née HAMON Anne, HALGAND née MALENFANT Karine, BRIANCEAU Philippe, DEBEAULIEU née BROSSARD Catherine, DROUET Jacky, GARDELLE née GARRAUD Pascale, DOUSSET Marcel, LANDREAU née MARTIN Françoise, PONEAU née AUDION Michelle, MALARD Pierre, MALHOMME Jacques, SORIN Jean-Luc, ZINADER Michaël, BARREAU née FIOLEAU Isabelle, BOUGAEFF Alexandre, GOUY née MICHELOT Valérie, EVIN née GILLET Céline, HAMON née DURAND Céline, PASQUEREAU née RENOUE Elisabeth, MORICE née GRIVAUD Nathalie, DULIN Steeve, DELAUNAY Yoann, NELLENBACH Jean-Philippe.

Absents ayant donné procuration : MM. GUILBAUD Hubert, GRELLIER Yves, ROUET née RENAUDINEAU Christelle.

Le conseil a choisi comme secrétaire Monsieur NELLENBACH Jean-Philippe.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES REFECTIONS DE VOIRIE

Au vu des dégradations constatées, diverses réfections de voirie doivent être réalisées.

C'est pourquoi, la commune d'Arthon en Retz envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux	Chantier	Longueur ou Unité ou Ml ou T	Largeur	Surface	Coût Unitaire	Estimation TTC
reprofilages enrobé	le Brandais			30	18,00 €	540,00 €
enduits d'usure		200	3,5	700	2,80 €	1 960,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>2 500,00 €</b>
assainissement EP	le Brandais/le Pré Berthelot	30		0	75,00 €	2 250,00 €
regards		1		0	450,00 €	450,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>2 700,00 €</b>
assainissement EP	le Pré Berthelot	35		0	75,00 €	2 625,00 €
regards		1		0	450,00 €	450,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>3 075,00 €</b>
reprofilages enrobé	Impasse de la Croix et à la Boizonnière			20	18,00 €	360,00 €
enduits d'usure		250	3,5	875	2,80 €	2 450,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>2 810,00 €</b>

assainissement EP	la Méchinière	55		0	75,00 €	4 125,00 €
regards		2		0	450,00 €	900,00 €
pierre 0/31,5		40		0	22,00 €	880,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>5 905,00 €</b>

assainissement EP	la Boizonnière entrée à gauche	40		0	75,00 €	3 000,00 €
regards		2		0	450,00 €	900,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>3 900,00 €</b>

assainissement EP	le Plessis	35		0	75,00 €	2 625,00 €
regards		2		0	450,00 €	900,00 €
pierre 0/31,5		30		0	22,00 €	660,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>4 185,00 €</b>

enduits d'usure	le Landas	90	4	360	2,80 €	1 008,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>1 008,00 €</b>

assainissement EP	la Noé	6		0	75,00 €	450,00 €
pierre 0/31,5		5		0	22,00 €	110,00 €
enduits d'usure		254	4	1016	2,80 €	2 844,80 €
<b>total aménagement</b>						<b>3 404,80 €</b>

assainissement EP	la Vignerie	20		0	75,00 €	1 500,00 €
regards		1		0	450,00 €	450,00 €
pierre 0/31,5		30		0	22,00 €	660,00 €
enduits d'usure		620	4,5	2790	2,80 €	7 812,00 €
<b>total aménagement</b>						<b>10 422,00 €</b>

**Soit un total TTC de 39.909,80 € et HT de 33.258,17€**

Ce programme pourrait être financé par le Conseil départemental ; ce qui donnerait le plan de financement suivant :

<b>Conseil général par le FDSC</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>6 546,80 €</b>
<b>Commune</b>	<b>20 363,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 909,80 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de programmer pour 2015 les travaux susmentionnés,
- de solliciter pour ce dossier des subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du fonds de développement solidaire pour les communes (FDSC).

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE - ENTREE DE LA SICAUDAIS**

L'entrée du bourg de La Sicaudais (côté rue d'Arthon) représente un danger pour les piétons, notamment les enfants, désirant se rendre dans le centre et rejoindre ainsi les écoles et les arrêts de bus.

C'est pourquoi, la commune d'Arthon en Retz envisage de réaliser un cheminement le long de la voie qui ne dispose actuellement pas de trottoir.

L'estimation des travaux est de :

Nature des travaux	Chantier	Longueur ou Unité ou MI ou T	Largeur	Surface	Coût Unitaire	Estimation TTC
purges	AMENAGEMENT VC 201 la Sicaudais Rue d'ARTHON	40	5	200	40,00 €	8 000,00 €
reprofilages enrobé		500	2	1000	18,00 €	18 000,00 €
enduits d'usure		530	7,5	3975	2,80 €	11 130,00 €
aménagement sécurité	forfait					15 000,00 €
<b>Total aménagement TTC</b>						<b>52 130,00 €</b>
<b>Soit total aménagement HT</b>						<b>43 441,67 €</b>

Ce programme pourrait être financé par le Conseil départemental ; ce qui donnerait le plan de financement suivant :

<b>Conseil général par le FDSC</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>8 551,40 €</b>
<b>Commune</b>	<b>30 578,60 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 130,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de programmer pour 2015 les travaux susmentionnés,
- de solliciter pour ce dossier des subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du fonds de développement solidaire pour les communes (FDSC).

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LE BOURG**

La commune d'Arthon en Retz est en train de réaliser l'aménagement du haut du bourg.

La mairie, dans le cadre de ces travaux, désire en profiter pour réaliser des aménagements de sécurité afin de limiter les vitesses d'entrée des usagers de la route sur son cœur de bourg.

Les travaux portent sur les domaines communal (rue de Nantes à l'Est, chemin des Vignes, rue du Four à Chaux) et départemental : rues de Bourgneuf et de Nantes à l'ouest (RD 5), rue de Saint-Cyr (RD 605), rue des Moutiers, rue de l'Eglise (RD 67).

Le projet consiste à réaliser des plateaux en enrobé sur les voies mentionnées ci-dessus avec pour objectifs :

- Réduire la vitesse,
- Marquer les intersections,
- Sécuriser et faciliter les flux piétonniers lors des traversées à ces intersections.

### **COUT DES PLATEAUX**

Plateau 1 – Intersection des rues de Nantes et de Pornic avec les rues des Moutiers et de l'Eglise = 31.614,50€ HT,

Plateau 2 – Intersection rue de Nantes / rue du Four à Chaux = 25.285,00€ HT,

Plateau 3 – Intersection rue de Nantes / chemin des Vignes = 18.284,00€ HT,

Plateau 4 – intersection rue de Bourgneuf / rue de Saint-Cyr = 17.153,00€ HT.

Ce programme pourrait être financé par le Conseil départemental et l'Etat ; ce qui donnerait le plan de financement suivant :

<b><u>Dépenses</u></b>	<i>H.T.</i>	<i>T.T.C.</i>
<b>Travaux</b>	<b>92 336,50 €</b>	<b>110 803,80 €</b>
Plateau 1 – Intersection des rues de Nantes, de Pornic, des Moutiers et de l'Eglise	31 614,50 €	
Plateau 2 – Intersection rue de Nantes / rue du Four à Chaux	25 285,00 €	
Plateau 3 – Intersection rue de Nantes / chemin des Vignes	18 284,00 €	
Plateau 4 – intersection rue de Bourgneuf / rue du Rocher	17 153,00 €	

<b>Honoraires maîtrise d'œuvre (6 %)</b>	<b>5 540,19 €</b>	<b>6 648,23 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>97 876,69 €</b>	<b>117 452,03 €</b>

### **Recettes escomptées**

<b>Conseil général par le FDSC</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>Amendes de police</b>	<b>29 363,01 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>19 266,83 €</b>
<b>Commune</b>	<b>55 822,19 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117 452,03 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de programmer pour 2015 la confection de quatre plateaux dans la traversée du bourg pour un coût global de 97.876,69 € HT, soit 117.452,03 € TTC,
- de solliciter pour ce dossier des subventions auprès du Conseil départemental (fonds de développement solidaire pour les communes (FDSC) et amendes de police.

### **TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2016**

Le maire expose au conseil municipal les dispositions relatives au jury d'assises et procède au tirage au sort pour l'année 2016 ; ceci suivant les modalités de la circulaire préfectorale du 24/03/15, 2<sup>ème</sup> procédé.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

Sexe	Nom	Prénom	Adresse	Commune	Date naissance	Lieu de naissance
Monsieur	SORIN	Joseph Maxime Camille Marie	19 rue du Pré Pichaud	44320 ARTHON EN RETZ	28/07/1932	SAINT HILAIRE DE CHALEONS (44)
Madame	GUILLOU née GAUTIER	Nadine	28 rue des Terres Rouges - La Sicaud	44320 ARTHON EN RETZ	03/05/1964	Paimboeuf (44)
Monsieur	NOUAILLETAS	Christophe Martine Marie-Dominique	24 F rue de Nantes	44320 ARTHON EN RETZ	04/12/1970	PORNIC (44)
Monsieur	LANDREAU	Philippe	34 rue de la Berthellerie	44320 ARTHON EN RETZ	19/06/1957	ARTHON EN RETZ (44)
Madame	GAUTHIER née ROUSSEL	Céline Agnès Nathalie	3 chemin de la Mare	44320 ARTHON EN RETZ	01/06/1979	CLERMONT (60)
Madame	MACÉ née BERTIN	Nathalie	217 rue de la Méchinière	44320 ARTHON EN RETZ	10/02/1964	LES ESSARTS (85)
Monsieur	ROUAUD	Freddy Auguste Yves	27 rue de Bourgneuf	44320 ARTHON EN RETZ	01/11/1959	NANTES (44)
Monsieur	CUVELIER	David Jean Claude	7 rue de la Danjollerie	44320 ARTHON EN RETZ	12/04/1974	FOURMIES (59)
Madame	ROUSSEAU née LEHOURS	Annie Françoise Marie Joséphe	19 rue de la Taille Motte	44320 ARTHON EN RETZ	23/10/1955	LE CLION-SUR-MER (44)

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire expose au conseil municipal que :

1. Monsieur Gilles DEAU, est titularisé dans le grade de technicien territorial, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, il y a donc lieu de supprimer son ancien poste d'agent de maîtrise au tableau des effectifs communaux, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,
2. Madame Sophie GARRIOU, admise à faire valoir son droit à la retraite, quittera notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. Il ne souhaite pas procéder au recrutement d'un nouvel agent au poste de rédacteur laissé vacant par son départ. Il propose donc de supprimer ce poste, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,
3. Des nouveaux besoins, au sein du service de l'accueil, justifient la création d'un nouveau poste d'adjoint administratif à temps complet, il propose donc la création de ce poste, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,
4. Des nouveaux besoins, au sein des services techniques, justifient la création d'un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet, il propose donc la création de ce poste, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015,
5. Les quatre agents qui exercent les fonctions d'ATSEM au sein des écoles primaires, effectuent des temps de travail supérieurs à ceux fixés antérieurement, il y a lieu de régulariser la situation, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par :
  - la suppression d'un poste d'adjoint technique et de trois postes d'ATSEM de 27 heures 23 minutes hebdomadaires
  - la création d'un poste d'adjoint technique et de trois postes d'ATSEM de 28 heures hebdomadaires

Après délibération, le conseil municipal décide de suivre les propositions du maire indiquées ci-dessus et fixe le tableau des effectifs, ainsi :

Au 1<sup>er</sup> juin 2015 :

## Temps complet

1 directeur général des services (attaché principal)  
4 techniciens  
1 rédacteur  
5 adjoints administratifs  
2 agents de maîtrise  
4 adjoints techniques  
1 agent en C.A.E.

## Temps non-complet

2 adjoints administratifs  
16 adjoints techniques  
3 A.T.S.E.M.

---

### TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Après délibération, le conseil municipal accepte de passer :

- en non-valeur, des créances irrécouvrables, pour un montant total de 570,65 € (article 6541),
- en créance éteinte, une somme de 1.300,00 € (article 6542).

---

### INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du conseil municipal.

DATE DEPOT	ADRESSE DU BIEN	SECTION/NUMERO	ZONE	SURFACE	PRIX DIA
13/03/2015	8 allée des Chaumes	AD 314 - 315	UB	1169 m <sup>2</sup>	215 000 € + frais acte + 10 000 € com
20/03/2015	8 rue de la Pichauderie	L 2534-2535	UB	688 m <sup>2</sup>	50 000 € + frais d'acte et d'agence
24/03/2015	35 rue de Nantes	AC 233-555	UA	658 m <sup>2</sup>	210 000 € + 16 000 € frais d'acte
28/03/2015	7 chemin des Marchés - Le Poirier	F 787-788-790	UC	872 m <sup>2</sup>	125 000 € + frais acte
03/04/2015	27 rue de Haute Perche	N 743-744	UC	1280m <sup>2</sup>	100 000 € + frais acte
03/04/2015	31 avenue des Acacias	AD 369	UB	558 m <sup>2</sup>	172 500 € + frais acte
03/04/2015	215 rue de la Méchinière	M 419-421-333	NCa-NDa	3000 m <sup>2</sup>	175 000 € + frais acte + com
11/04/2015	12 rue de la Roulais	D 230	UB	3156 m <sup>2</sup>	210 500 € + 9500 agence+frais acte
30/04/2015	2 impasse de la Bonneterie	AD 758	UA	441 m <sup>2</sup>	48 000 € + frais acte

---

### COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Madame CROM remercie les élus pour leurs choix relatifs au concours des maisons fleuries. La tournée est programmée pour le 03/06/15.

Madame HALGAND rappelle que le conseil municipal des enfants (CME) se réunira le 06/06/15.

La commission "affaires scolaires" sera convoquée le 16/06/15 à 20 h 30 pour parler du CME et des aménagements des rythmes scolaires.

En outre, elle donne une explication sur le projet éducatif territorial (PEDT) qui formalise une démarche permettant aux communes de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Celui de la commune devrait recevoir l'aval des autorités compétentes.

Monsieur BRIANCEAU a participé au comité de pilotage des transports scolaires de la Fédération Pays de Retz Atlantique :

- sur un budget de 5,6 millions d'euros, le surcoût afférent à la réforme des rythmes scolaires est évalué à 3.000 €,
- les tarifs actuels sont reconduits pour la prochaine année scolaire (44 € pour les primaires, 59,50 € pour les secondaires).

D'autre part, il réunira la commission "associations - jeunesse" le 01/07/15 à 20 h 30 pour faire le point sur le planning des salles mises à disposition des associations.

Madame GARDELLE évoque le service civique qui est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Les missions sont indemnisées 573 euros par mois. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Madame DEBEAULIEU, au nom de Monsieur GRELLIER, informe que Madame LAVIGNE est volontaire pour assumer la coordination sur Arthon et Chauvé, des chauffeurs, au sein de l'association de transports solidaires Retz-chauffeurs. Il faut encore recruter des chauffeurs.

Elle a participé à la réunion "finances" de la communauté de communes de Pornic lors de laquelle a été évoqué le passage éventuel à la fiscalité professionnelle unique.

Le prochain bulletin municipal devrait être distribué pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur DROUET fait état des prochaines réunions "urbanisme – aménagement du territoire" avec la communauté de communes de Pornic : les 04 et 25/06/15 à 14 h 30.

Diverses réunions avec le cabinet A+B sont encore à prévoir pour l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DULIN évoque le fonctionnement de la cantine scolaire. Madame HALGAND dit que la commission "affaires scolaires" est en train de faire un état des lieux notamment en assistant à certains repas.

Madame BARREAU demande que l'on avertisse les riverains quand il y a des travaux sur la voie publique. D'autre part, des enfants se mettent en danger en s'allongeant sur la route dans le secteur Poirier - Pré Berthelot,... il faudrait avoir les noms des enfants afin d'avertir les parents.

Madame PONEAU informe de la détérioration du jeu pour enfants dans le jardin Saint Joseph.

*La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 6 juillet 2015, à 20 h 30.*

---

**LAIGRE**

**HALGAND**

**DEBEAULIEU**

**GARDELLE**

**LANDREAU**

**MALARD**

**SORIN**

**BARREAU**

**GOUY**

**HAMON**

**MORICE**

**DELAUNAY**

**CROM**

**BRIANCEAU**

**DROUET**

**DOUSSET**

**PONEAU**

**MALHOMME**

**ZINADER**

**BOUGAEFF**

**EVIN**

**PASQUEREAU**

**DULIN**

**NELLENBACH**